Recettes et conseils utiles

Préparation de la poudre de viande.—Hacher menu une certaine quantité de viande de bœuf, débarrassée des parties tendineuses et des graisses. Etendre cette viande hachée en couche mince sur une toile métallique et la faire sécher près d'un foyer quelconque, ou dans un four ouvert, en ayant soin de la maintenir assez loin du feu pour éviter la cuisson.

Remuer souvent, afin de faciliter le dégagement des vapeurs d'eau qui se forment au-dessus, tant

1928	FEVRIER	SOLEIL Lev.	SOLEIL Cou.	LUNE Lev.	LUNE Con.
J 23	S. Pierre Damien, évêque et doc.	6 44	5 31	8 17	8 25
V 24	S. Ethelbert, roi, confesseur	6 43	5 33	8 41	9 42
S 25	S. Mathias, apôtre	6 41	5 34	9 05	11 01
D 26	I de Carême	6 39	5 36	9 33	Mat.
L 27	S. Alexandre, évêque et conf	6 38	5 37	10 05	C 18
M 28	S. Léandre, évêque et confess.	6 37	5 38	10 43	1 35
M 29	4 Temps S. Romain, abbé	3 36	5 39	11 30	2 47

Recettes et conseils utiles

que la viande contient quelque humidité.

Au bout d'une heure environ, cette viande complètement sèche et non rôtie, contenant tous les principes de la viande crue, sous un volume cinq fois moindre, pourra se pulvériser facilement au moyen d'un broyeur ou d'un mortier.

L'emploi d'un tamis très fin terminera l'opération, qui aura donné une poudre d'odeur agréable, d'une administration commode et d'une digestion facile.

(à suivre)

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

La Dix-huitième Assemblée Annelle de la Coopérative Fédérée de Québec

Un billan satisfaisant

L'honorable M. Caron exprime sa satisfaction de voir que son enfant de prédilection se porte aussi bien

M. J.-A. Paquet réélu Président du Conseil Exécutif

Au dix-huitième congrès annuel de la Coopérative Fédérée de Québec, tenu la semaine dernière, l'assistance était particulièrement nombreuse, preuve de l'intérêt croissant que les cultivateurs portent à la coopération.

L'honorable M. Caron était présent. L'honorable ministre n'a pas manqué une seule des assemblées annuelles de cette Société depuis sa fondation, dont il a été l'artisan dévoué. C'est dire tout l'intérêt qu'il porte à la Coopérative Fédérée de Québec, intérêt qu'il exprime en termes émus, venant du plus profond de son cœur.

Les Fermiers Unis étaient représentés par trois de leurs principaux officiers et l'Union Catholique des Cultivateurs par son secrétaire, M. Oscar Gatineau. Celui-ci fera une déclaration, ou plutôt une proposition, qui est soulignée dans l'article éditorial du présent numéro du Bulletin de la Ferme.

Son honneur le Maire souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres de la Coopérative Fédérée et il ajoute: "Permettez-moi de saluer la présence en cette salle de celui qui est l'aîné de notre plus belle richesse nationale: l'agriculture. Je veux parler de l'honorable M. Caron, qui vient d'entrer au Conseil Législatif. Je le félicite bien cordialement de cette nomination méritée."

Monsieur Simard salue également les membres présents. Il dit que si la salle du Conseil est souvent témoin de délibarations orageuses, elle sert également à recevoir "les amis de Québec".

"Il y a quelques jours, continue le Maire, Son Eminence le Cardinal Rouleau était ici même le héros d'une manifestation touchante de la part de notre bonne population. Aujourd'hui, c'est la classe agricole que nous avons le plaisir d'accueillir sous notre toit."

Son Honneur le Maire termine en disant: "Votre Coopérative, Messieurs, c'est la sauvegarde d'une large part de notre richesse nationale. Vous faites une rude mais loyale concurrence aux produits étrangers, et je vous en félicite de tout cœur."

Le Président M. Denis remercie le premier magistrat de la ville et prononce l'allocution que voici:

MM. les Membres du Clergé,

M. le Ministre,

Messieurs,

Si c'est un devoir que de vous souhaiter la bienvenue à cette assemblée annuelle de la Coopérative Fédérée de Québec, c'en est un de ceux qu'il me fait grand plaisir de remplir, car je sais que tous nous venons ici inspirés des meilleures intentions et des meilleures résolutions, avec au cœur, le désir de contribuer tous au progrès de la grande société dont nous sommes tous fiers d'être membres.

A chacun de vous, je répète cette formule consacrée par l'usage qui traduit si bien la cordialité de l'hospitalité canadienne-française: "Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues".

C'est avec un plaisir toujours nouveau que je remarque la présence de l'honorable Ministre de l'Agriculture à chacune de nos assemblées annuelles à qui nous, cultivateurs et coopérateurs de cette province, devons peut-être plus qu'à tout autre homme.

En effet, M. le ministre, on ne trouve guère de choses dans le monde agricole auxquelles vous soyez étranger. Votre nom est lié à tous nos progrès, ainsi qu'à toutes les améliorations qui ont été apportées dans les conditions agricoles au cours des dernières années: votre coopération, vos encouragements et votre assistance ont été les facteurs qui ont le plus fait pour promouvoir les intérêts des cultivateurs de notre province. Il nous fait d'autant plus plaisir de vous souhaiter la bienvenue au milieu des principaux coopérateurs de Québec que vous-même pouvez nous servir de modèle dans ce vaste et si fertile champ de la coopération. Si vous avez surtout pratiqué la première partie de la devise des coopérateurs: "Chacun pour tous et tous pour chacun", nous aimons à croire que vous avez toujours trouvé parmi les membres de la Coopérative Fédérée des gens qui vous auront prouvé que la deuxième partie de cette devise "Tous pour chacun", n'est pas un vain mot, et que vous avez trouvé dans leur nombre des vrais coopérateurs de l'œuvre immense à laquelle vous vous êtes consacré.

Nous nous plaisons à croire, M. le Ministre, que c'est par dévouement à la cause agricole que vous avez voulu, malgré les nouvelles charges qui vous sont imposées à la suite de votre récente nomination à la "Chambre Haute", continuer à servir les intérêts des cultivateurs en restant au poste que vous occupez si dignement depuis déjà vingt ans.

LE BUT DE LA RÉUNION

Nous sommes réunis ici, Messieurs, pour deux raisons principales: premièrement, pour faire une revue des activités de notre société au cours de l'année qui vient de s'achever, et deuxièmement, pour étudier celles que nous nous proposons pour l'année 1928.

M. le Président du Conseil Exécutif vous mettra tantôt au courant des opérations de l'année 1927, en vous soumettant le rapport sur les différents départements de notre société. Vous vous rendrez compte du travail fait et en même temps vous serez mieux en mesure de saisir le rôle de plus en plus important que joue notre société dans le domaine du commerce agricole de notre province.

Vous constaterez aussi les progrès que nous avons réalisés au cours de la dernière année. Il me fait plaisir de dire que la coopération a vu augmenter le nombre de ses adeptes et que de plus en plus elle jouit d'une popularité incontestable parmi la classe agricole qui se convainct de plus en plus de l'importance qu'il y a à faire corps avec nos organisations de coopération.

Nous croyons de notre devoir de faire une mention toute spéciale du dévouement dont la Coopérative a été l'objet de la part de notre clergé. L'influence exercée par ce dernier en faveur de la coopération est un facteur qui joue un rôle prépondérant dans l'avancement de la cause à laquelle nous travaillons tous dans les limites de la sphère où nous vivons.

Je me permets d'exprimer le désir que tous vous apportiez la plus grande attention à l'étude et à la discussion des rapports qui vous seront présentés par M. le Président du Conseil exécutif. Que chacun soit animé de cette pensée et de ce désir: être utile à notre société dans le plus grand intérêt de la cause de l'agriculture.

Immédiatement après l'allocution du président, M. J.-N. Bernier, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée annuelle (celle de 1927), puis M. J.-Arthur Paquet soumet le bilan de l'année qui vient de finir, bilan que l'on trouvera ci-contre, et l'honorable M. Caron prend la parole, salué par les applaudissements enthousiastes de toute l'assistance. Il fut bref, mais ses paroles, émues parfois, encourageantes toujours, respiraient l'intérêt intense qu'il porte à la coopération, en particulier à la Coopérative Fédérée de Québec qu'il a fondée. Nous résumons:

"Je vous remercie, dit le ministre, de votre accueil si sympathique, et je remercie Monsieur le Président de ses éloges, que je reporte à la classe agricole. Je serai toujours un cultivateur dévoué aux intérêts de sa classe. Votre Société en est à sa dix-huitième année d'existence. J'ai assisté à toutes vos assemblées annuelles. J'aime la Coopérative qui, je crois, a marqué une étape dans les annales du progrès agricole en cette Province. Je puis même dire qu'elle est mon œuvre de prédilection. Dix-huit années durant lesquelles vous avez fait beaucoup de travail. C'est le résultat de ce travail que nous venons de constater dans le bilan que M. J.-Arthur Paquet vous a soumis.

"Je resterai à la tête du ministère de l'agriculture aussi longtemps que mes forces me le permettront. Ma santé n'est plus ce qu'elle était, mais je reste ce que j'ai toujours été: un cultivateur anxieux d'améliorer le sort de la classe agricole de Québec."

L'honorable M. Caron rappelle les débuts difficiles de la Coopérative Fédérée de Québec, "son enfant de prédilection", qui, en dix-huit années, a absorbé plusieurs autres sociétés similaires et qui, maintenant, ne connait qu'une seule coopérative qui lui soit supérieure au pays, celle des Producteurs de Grains de l'Ouest. Il expose les avantages de la classification des produits, sans laquelle les cultivateurs perdraient au moins trente pour cent sur le prix de vente, ce qui représente plusieurs millions qui tombent dans leurs goussets.

"Il y a deux sortes de cultivateurs, continue l'honorable ministre, ceux qui se plaignent et ceux qui sont contents. Les premiers cultivent comme on cultivait il y a 50 ans, ils suivent l'étroit sentier d'une routine surannée, les autres suivent l'évolution de la science agricole et marchent avec le progrès. Il y a deux facteurs de progrès: le travail et la science. On fait autant et plus avec cette dernière qu'avec le travail des bras. Vous appartenez à la classe de ceux qui comprennent et veulent le progrès."

Les critiques auxquelles la Coopérative Fédérée a été en butte depuis sa fondation ont été presque toujours faites à tort, dans le seul but de lui nuire. Mais dans la personne de l'honorable ministre de l'Agriculture la Coopérative a trouvé un vaillant défenseur, toujours sur la brèche, prompt à la riposte. "Si les membres ont des critiques à faire, dit M. Caron, qu'ils s'adressent donc aux directeurs qui seuls peuvent trouver les remèdes adéquats. On commence à reconnaître que c'est nuire aux meilleurs intérêts des cultivateurs que de critiquer la Coopérative. Elle n'est

(Suite à la page 126)

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1927

ACTIF

Courant:			
En caisse et en banque		$ 69,359.24	
Comptes recevables	è 286,766.51		
Billets recevables	1,633.85		
		288,400.36	
Depôts et placements		2,757.62	
Actionnaires: solde de souscriptions		6,276.94	
Inventaire marchandises		554,589.57	
			$ 921,383.73
Immobilisé:			
Immeubles, outillage, machinerie		530,748.78	
Moins: Réserve pour dépréciation		46,040.66	
			484,708.12
Dépenses différentes: Assurances à courir, papeterie, taxes, etc.			12,122.58
Enregistrement de marques			32,000.00
			$1,450,214.43

PASSIF

Courant:		
Banque Canadienne Nationale	$ 105,430.57	
Comptes payables	122,393.02	
Emprunts à la banque	595,664.60	
Dividendes non réclamés	211.08	
		823,699.27
Hypothèque sur immeubles	44,000.00	
Emprunts à longs termes	103,934.18	
		147,934.18
Réserve générale		191,935.82
Capital-actions souscrit		254,810.50
Profits et pertes—Surplus au 31 décembre 1927		31,834.66

Contresigné pour les administrateurs.

J.-M. PAQUETTE, trésorier.

Vérifié et certifié conforme aux livres de la succursale de Montréal et de la laiterie, ainsi qu'aux bilans des succursales de Québec, Ste-Rosalie, Princeville, Hébertville, Waterloo et St-Félicien. Les inventaires ont été acceptés tels que certifiés par les officiers de la Coopérative. L'actif immobilisé a été inscrit conformément à une estimation faite par "Canadian Appraisal Co. Limited", en date du 28 décembre 1927.

VICTOR PELLETIER C. P. A.
vérificateur

Copie certifiée: J.-M. PAQUETTE
Montréal, 9 janvier 1928.